

**M. le vice-président:** Le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) était debout. Veut-il participer au débat ou invoquer le Règlement?

**M. Ogle:** Participer au débat.

**M. le vice-président:** Je donne la parole au député de York-Peel.

**M. Stevens:** Monsieur le Président, le député voudrait-il répondre à la question qui est toute simple: étant donné ses préjugés à l'égard du tarif du Nid-de-Corbeau, croit-il qu'il serait en mesure de présider d'une façon impartiale le comité chargé d'examiner le projet de loi?

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Je répondais volontiers à cette question, monsieur le Président. Je n'ai pas d'idées préconçues mais je sais que ce qui était bon au XIX<sup>e</sup> siècle ne l'est pas nécessairement au XX<sup>e</sup>. Voilà ce qui me distingue du député qui vient tout juste de me poser la question.

**Des voix:** Bravo!

**M. Bob Ogle (Saskatoon-Est):** Monsieur le Président, les esprits sont visiblement surchauffés ce soir et nous sommes pourtant en train d'étudier une mesure très importante. Et quand on étudie une mesure importante, il faut le faire sérieusement, en connaissance de cause. Ce que je dis vaut autant pour moi que pour tous les députés.

Le tarif du Corbeau est partie intégrante de la vie de tous ceux et celles qui sont nés dans les Prairies. Je suis moi-même des Prairies comme bien d'autres députés d'ailleurs. Nous sommes tous prêts à témoigner jusqu'à quel point le tarif du Corbeau a revêtu de l'importance au cours de notre enfance. Les habitants des Prairies ont toujours craint que tout changement dans l'ordre économique les empêche de vivre sur un pied d'égalité avec les autres Canadiens. Je crois que les députés en sont très conscients.

Les Canadiens de l'Ouest ont consacré beaucoup de temps et d'argent ces dernières années à étudier le problème du transport du grain. Le juge Hall, l'ex-juge en chef de la Cour Suprême du Canada, s'est d'abord fait connaître partout au pays, parce qu'il s'est vivement intéressé aux besoins sociaux et médicaux de ses concitoyens. On lui a demandé de diriger une commission qui était chargée d'étudier le transport ferroviaire et la manutention du grain dans l'Ouest. Cette commission s'est donc penchée sur les moyens à prendre pour améliorer nos chemins de fer, pour assurer le transport des céréales; pour le subventionner le mieux possible et elle a produit un rapport que tous les députés connaissent très certainement. C'était il y a plusieurs années déjà.

Le juge Emmett Hall a présenté un résumé des conclusions de cette commission à une grande réunion qui a eu lieu à Regina le 24 novembre 1981, sous le thème «il faut conserver le tarif du Corbeau». Même si je crois que tous les députés ont lu ce que le juge Hall a écrit dans ce résumé, les conseils qu'il nous donne sont toujours d'actualité. Nous avons tous eu besoin un jour ou l'autre des conseils de notre père, de notre mère, du maître d'école, du curé, du pasteur, des grands-parents ou d'autres personnes plus âgées. Nous nous sommes rendu compte au fil des ans que ces conseils étaient loin d'être dénués de bon sens.

Lors du rassemblement de Regina de novembre 1981, le juge Hall a déclaré ceci: «A partir du moment où l'on accepte de modifier le tarif, que l'on ferme les yeux ou encore qu'il fait

### *Transport du grain de l'Ouest—Loi*

l'objet de négociations, tout est perdu». C'est tout ou rien. Il a ajouté: «C'en est fini. A partir du moment où le taux devient l'objet de négociations, ce n'est plus qu'une question de temps avant que le tarif ne disparaisse progressivement». Cette opinion, c'est celle d'une personne en qui j'ai la plus grande confiance et qui connaît très bien la question. Au cours du rassemblement, il a ajouté ceci:

● (2140)

Il n'y a qu'une chose à faire: défendre contre vents et marées le principe selon lequel le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'est pas négociable.

C'est là, je le répète, une sérieuse mise en garde.

Il a ensuite rappelé les mesures déjà prises par le gouvernement et déclaré notamment ceci:

On a permis aux compagnies de chemin de fer d'utiliser gratuitement 14,000 wagons-trémies qui ont coûté en gros 700 millions de dollars, sans parler des subventions qu'on leur a versées pour moderniser leurs propres wagons couverts et rénover les lignes qu'elles avaient négligées, et pour lesquelles elles perçoivent des subventions.

Le juge Hall a dit clairement que pour assurer le transport des céréales produites dans l'Ouest, il faudrait trouver un moyen pour s'assurer que l'on dispose des machines et des lignes nécessaires.

Cependant, à la fin de son discours, il a prononcé des paroles qui à mes yeux constituent une menace à l'endroit de ceux qui avaient voulu toucher au tarif. Il a déclaré ceci:

Enfin, tous les producteurs céréaliers et surtout ceux de la Saskatchewan, doivent être conscients que s'il est possible de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et de le supprimer au bout du compte, la Commission canadienne du blé risque d'être la prochaine victime et par voie de conséquence, tout le système de commercialisation dont bénéficie l'Ouest actuellement. Le risque est là. Il faut en être conscient et savoir les dangers encourus à long terme.

Cette mise en garde est extrêmement sérieuse et il ne faudrait pas la prendre à la légère.

Au cours du débat, les députés ont fait part de leurs frustrations et dit à peu près la même chose en d'autres termes que le juge Hall, mais ils se sont contentés de prévenir du danger, sans tenir compte de ce genre de conseil.

On a rappelé ce soir que les députés de la majorité n'ont aucun représentant dans l'Ouest. C'est un fait établi. C'est important, car quand on est trop loin, on n'entend pas les avis des premiers intéressés. On risque alors généralement de décider à mauvais escient.

Encore une fois, j'exhorte les ministériels à tenir dûment compte des conseils que l'honorable juge Hall nous a donnés. Ceux-ci ne portaient pas sur une situation particulière. Lorsqu'il nous les a donnés par le truchement de son rapport et à l'occasion de ses voyages dans les différentes régions de notre pays, il a bien insisté sur le fait qu'il ne fallait absolument pas toucher au tarif du Nid-de-Corbeau.

J'aimerais moi aussi dispenser quelques conseils. Puisque le gouvernement refuse d'écouter les députés qui représentent cette région du Canada, qu'il écoute au moins les gens qui y habitent. Que les ministériels qui m'entendent se souviennent que le juge Hall ne faisait pas partie de la Chambre qui étudie aujourd'hui un mode de transport très controversé, mais un Canadien qui avait à cœur l'intérêt du Canada. C'est à nous tous qu'il a donné ces conseils. Puisque mon temps de parole tire à sa fin, je tiens à faire savoir que le gouvernement devrait